

ORDRE DU JOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 14 NOVEMBRE 2024

N° Dossier	N° Délibération	Intitulé de la délibération	Rapporteur
1	DCC-2024-104	Autorisation donnée au Président de la Communauté d'Agglomération ECLA Lons Agglo de signer la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental du Jura pour la création d'un carrefour giratoire - 1 PJ Adopté à la majorité avec 52 voix pour et 6 abstentions (PATTINGRE Alain, FISCHER Michel, PAILLARD Véronique, CHANET-MOCELLIN Patricia, BUCHAILLAT Jean-Paul, JAILLET Gérard)	M. BORCARD
2	DCC-2024-105	Débat d'Orientations Budgétaires 2025 - 1 PJ Prise d'acte	M. POULET
3	DCC-2024-106	Communication des Attributions de Compensation définitives pour l'exercice 2024 des communes d'ECLA - 3 PJ Adopté à la majorité avec 57 voix pour et 1 voix contre (MOREAU Serge)	M. POULET
4	DCC-2024-107	Détermination libre de l'Attribution de Compensation de Baume-les-Messieurs - Compétence Préservation et Mise en Valeur de l'Environnement (PMVE) - 2 PJ Adopté à la majorité avec 56 voix pour et 2 abstentions (BAILLY Jean-Yves, FOURNOT Philippe)	M. POULET
5	DCC-2024-108	Modification du tableau des emplois Adopté à l'unanimité	M. POULET
6	DCC-2024-109	Tarification et modèle de convention avec les opérateurs pour la gestion et la location des fourreaux de communications électroniques propriétés d'ECLA - 1 PJ Adopté à l'unanimité	M. GUY
7	DCC-2024-110	Aménagement numérique - Prestation - 1 PJ Adopté à l'unanimité	M. GUY
8	DCC-2024-111	Acquisition amiable terrain ABATTOIR AH 277, 39 et commune de Perrigny Adopté à la majorité avec 57 voix pour et 1 voix contre (HUELIN Jean-Philippe)	M. GUY
9	DCC-2024-112	Travaux sur les réseaux humides, réseaux d'assainissement, eau potable, eaux pluviales. Adopté à l'unanimité	M. BAILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 14 novembre 2024

Délibération n°DCC-2024-104

Rapporteur : M. Claude BORCARD

OBJET : Autorisation donnée au Président de la Communauté d'Agglomération ECLA Lons Agglo de signer la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental du Jura pour la création d'un carrefour giratoire - 1 PJ

Président : Monsieur Claude BORCARD

Secrétaires de séance : Monsieur Guillaume BARTHE et Madame Christine LOUVAT

Membres présents :

BORCARD Claude - GROSSET Pierre - POULET Pierre - JANIER Claude - BAILLY Jean-Yves - CORDELLIER Jérôme - JAILLET Antoine - LAGARDE Sylvie - MOREAU Serge - TARTAVEZ Patrick - BARTHE Guillaume - GALLET Maurice - BILLOT Dominique - PATTINGRE Alain - FOURNOT Philippe - LANNEAU Jean-Yves - TISSERAND Sylvie - CAUZO Louis - BAILLY Thierry - LOUVAT Christine - RAVIER Jean-Yves - PERRIN Anne - GAFFIOT Thierry - CHANGARNIER Claude - FATON Nelly - MAILLARD Marie-Pierre - BARTHELET Thomas - FILOTTI Anne - BOTTAGISI Jeanne - RAMEAU Jean-Philippe - OLBINSKI Sophie - GRICOURT Philippe - MINAUD Emily - CHAMBARET Agnès - HUELIN Jean-Philippe - FISCHER Michel - CHANET MOCELLIN Patricia - BUCHAILLAT Jean-Paul - JAILLET Gérard - NEILZ Patrick - BARBARIN André - MONNET Maurice - MATHEZ Sylvie - VINCENT Philippe - JUNIER Michel - CHALUMEAUX Dominique - PYON Monique - THOMAS Jean-Paul - CARON Anne - CHARDON Alexandre

Membres absents excusés :

GUY Hervé donne procuration à BORCARD Claude - ECOIFFIER Jean-Marie donne procuration à CARON Anne - MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves - PARAISSO Nicole donne procuration à RAMEAU Jean-Philippe - GUILLERMOZ Jacques donne procuration à BARTHELET Thomas - ALARY Sylvain donne procuration à JAILLET Antoine - BOIS Christophe donne procuration à OLBINSKI Sophie - PAILLARD Véronique donne procuration à FISCHER Michel - ISSANCHOU Stéphane donne procuration à CHARDON Alexandre - GOUGEON Emilie - BOURGEOIS Willy - ROUPLY Aurélie - TROSSAT Céline - LUCIUS Marie-France

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 50

Convoqué le : 8 novembre 2024

Affiché le : 18 novembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200071116-20241114-DCC-2024-104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2422-12 du code de la commande publique relatif au transfert de maîtrise d'ouvrage,

Vu l'instruction gouvernementale du 29 avril 2014 et son instruction technique associée fixant les modalités d'élaboration des opérations d'investissement et de gestion sur le réseau routier national,

Vu le projet de convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération ECLA Lons Agglo et le Conseil Départemental du Jura,

Considérant que le projet d'aménagement vise à améliorer la circulation et la sécurité à l'intersection du Boulevard du Maréchal De Lattre de Tassigny et de l'Avenue du 44ème Régiment d'Infanterie à Lons-le-Saunier par la création d'un carrefour giratoire,

Considérant que la maîtrise d'ouvrage de cet aménagement relève des compétences conjointes de la Communauté d'Agglomération ECLA Lons Agglo et du Conseil Départemental du Jura.

Le Bureau Exécutif Élargi, dans sa séance du lundi 4 novembre 2024, a émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 52 voix pour et 6 abstentions (PATTINGRE Alain, FISCHER Michel, PAILLARD Véronique, CHANET MOCELLIN Patricia, BUCHAILLAT Jean-Paul, JAILLET Gérard),

- **APPROUVE** la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération ECLA Lons Agglo et le Conseil Départemental du Jura pour la réalisation du carrefour giratoire à l'intersection du Boulevard du Maréchal De Lattre de Tassigny et de l'Avenue du 44ème Régiment d'Infanterie,
- **AUTORISE M.** le Président de la Communauté d'Agglomération ECLA Lons Agglo à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre,
- **PRÉCISE** que la Communauté d'Agglomération assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux, incluant la passation des contrats et la gestion des relations avec les entreprises, conformément aux termes de la convention.

Pour extrait conforme,
Le Président,

A blue ink signature, appearing to be 'CB', is written over the text 'Le Président,'.

Claude BORCARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 14 novembre 2024

Délibération n°DCC-2024-105

Rapporteur : M. Pierre POULET

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2025 - 1 PJ

Président : Monsieur Claude BORCARD

Secrétaires de séance : Monsieur Guillaume BARTHE et Madame Christine LOUVAT

Membres présents :

BORCARD Claude - GROSSET Pierre - POULET Pierre - JANIER Claude - BAILLY Jean-Yves - CORDELLIER Jérôme - JAILLET Antoine - LAGARDE Sylvie - MOREAU Serge - TARTAVEZ Patrick - BARTHE Guillaume - GALLET Maurice - BILLOT Dominique - PATTINGRE Alain - FOURNOT Philippe - LANNEAU Jean-Yves - TISSERAND Sylvie - CAUZO Louis - BAILLY Thierry - LOUVAT Christine - RAVIER Jean-Yves - PERRIN Anne - GAFFIOT Thierry - CHANGARNIER Claude - FATON Nelly - MAILLARD Marie-Pierre - BARTHELET Thomas - FILOTTI Anne - BOTTAGISI Jeanne - RAMEAU Jean-Philippe - OLBINSKI Sophie - GRICOURT Philippe - MINAUD Emily - CHAMBARET Agnès - HUELIN Jean-Philippe - FISCHER Michel - CHANET MOCELLIN Patricia - BUCHAILLAT Jean-Paul - JAILLET Gérard - NEILZ Patrick - BARBARIN André - MONNET Maurice - MATHEZ Sylvie - VINCENT Philippe - JUNIER Michel - CHALUMEAUX Dominique - PYON Monique - THOMAS Jean-Paul - CARON Anne - CHARDON Alexandre

Membres absents excusés :

GUY Hervé donne procuration à BORCARD Claude - ECOIFFIER Jean-Marie donne procuration à CARON Anne - MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves - PARAISSO Nicole donne procuration à RAMEAU Jean-Philippe - GUILLERMOZ Jacques donne procuration à BARTHELET Thomas - ALARY Sylvain donne procuration à JAILLET Antoine - BOIS Christophe donne procuration à OLBINSKI Sophie - PAILLARD Véronique donne procuration à FISCHER Michel - ISSANCHOU Stéphane donne procuration à CHARDON Alexandre - GOUGEON Emilie - BOURGEOIS Willy - ROUPLY Aurélie - TROSSAT Céline - LUCIUS Marie-France

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200071116-20241114-DCC-2024-105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 50

Convoqué le : 8 novembre 2024

Affiché le : 18 novembre 2024

L'examen du projet du Budget Primitif pour l'exercice 2025 aura lieu lors du Conseil Communautaire du jeudi 12 décembre 2024.

Les orientations budgétaires pour le Budget 2025 sont présentées dans le document joint au présent rapport.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **PREND ACTE** de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires de l'année 2025,
- **CHARGE M.** le Président de transmettre le document à Monsieur le Préfet et aux Maires des communes membres de l'Agglomération.

Pour extrait conforme,
Le Président



Claude BORCARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 14 novembre 2024

Délibération n°DCC-2024-106

Rapporteur : M. Pierre POULET

OBJET : Communication des Attributions de Compensation définitives pour l'exercice 2024 des communes d'ECLA - 3 PJ

Président : Monsieur Claude BORCARD

Secrétaires de séance : Monsieur Guillaume BARTHE et Madame Christine LOUVAT

Membres présents :

BORCARD Claude - GROSSET Pierre - POULET Pierre - JANIER Claude - BAILLY Jean-Yves - CORDELLIER Jérôme - JAILLET Antoine - LAGARDE Sylvie - MOREAU Serge - TARTAVEZ Patrick - BARTHE Guillaume - GALLET Maurice - BILLOT Dominique - PATTINGRE Alain - FOURNOT Philippe - LANNEAU Jean-Yves - TISSERAND Sylvie - CAUZO Louis - BAILLY Thierry - LOUVAT Christine - RAVIER Jean-Yves - PERRIN Anne - GAFFIOT Thierry - CHANGARNIER Claude - FATON Nelly - MAILLARD Marie-Pierre - BARTHELET Thomas - FILOTTI Anne - BOTTAGISI Jeanne - RAMEAU Jean-Philippe - OLBINSKI Sophie - GRICOURT Philippe - MINAUD Emily - CHAMBARET Agnès - HUELIN Jean-Philippe - FISCHER Michel - CHANET MOCELLIN Patricia - BUCHAILLAT Jean-Paul - JAILLET Gérard - NEILZ Patrick - BARBARIN André - MONNET Maurice - MATHEZ Sylvie - VINCENT Philippe - JUNIER Michel - CHALUMEAUX Dominique - PYON Monique - THOMAS Jean-Paul - CARON Anne - CHARDON Alexandre

Membres absents excusés :

GUY Hervé donne procuration à BORCARD Claude - ECOIFFIER Jean-Marie donne procuration à CARON Anne - MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves - PARAISSO Nicole donne procuration à RAMEAU Jean-Philippe - GUILLERMOZ Jacques donne procuration à BARTHELET Thomas - ALARY Sylvain donne procuration à JAILLET Antoine - BOIS Christophe donne procuration à OLBINSKI Sophie - PAILLARD Véronique donne procuration à FISCHER Michel - ISSANCHOU Stéphane donne procuration à CHARDON Alexandre - GOUGEON Emilie - BOURGEOIS Willy - ROUPLY Aurélie - TROSSAT Céline - LUCIUS Marie-France

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 50

Convoqué le : 8 novembre 2024

Affiché le : 18 novembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200071116-20241114-DCC-2024-106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024

La Commission Locale des Charges Transférées, en date du 17 juin 2024, a établi son rapport des charges transférées en 2024 à ECLA. Ce rapport a été transmis par le président de la CLECT à l'ensemble des conseils municipaux des communes membres d'ECLA pour approbation, et au conseil communautaire pour information qui en a pris acte lors de sa séance du 26 septembre 2024. Suite à l'approbation de ce rapport par une majorité qualifiée des conseils municipaux (Article 1609 nonies C du CGI et L.5211-5 du CGCT), il est proposé de notifier aux communes le montant définitif 2024 de leur attribution de compensation.

Les attributions de compensations définitives 2024 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Communes	AC positives définitives	AC négatives définitives
Baume-les-Messieurs		-74 722,01 € (hors nouvelle AC dérogatoire PMVE avec délibération spécifique)
Bornay	20 480,58 €	
Briod	9 265,36 €	
Cesancey	2 381,09 €	
Chille		-9 057,56 €
Chilly-le-vignoble		-5 804,69 €
Condamine		-6 847,64 €
Conliège	19 319,04 €	
Courbouzon	16 438,52 €	
Courlans	26 816,29 €	
Courlaoux	18 838,49 €	
Frébuans	27 261,90 €	
Géruge	16 343,69 €	
Gevingey	74 122,88 €	
Le Pin		-3 018,26 €
L'Etoile		-7 661,94 €
Lons-le-Saunier	1 182 476,81 €	
Macornay	154 496,31 €	
Messia-sur-Sorne	196 959,42 €	
Moiron	15 131,64 €	
Montaigu	74 045,20 €	
Montmorot	105 493,34 €	
Pannesières	5 044,87 €	
Perrigny	248 734,21 €	
Publy	4 542,88 €	
Revigny		-8 146,92 €
Saint Didier	5 985,87 €	
Trenal		-10 565,79 €
Verges	16 089,13 €	
Vernantois	55 128,52 €	
Vevey	51 726,34 €	
Villeneuve-sous-Pymont	192 446,47 €	
Total	2 539 568,75 €	-125 824,81 €

La Commission Finances du 30 octobre 2024 et le Bureau Exécutif Élargi du 4 novembre 2024 ont émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 57 voix pour et 1 voix contre (MOREAU Serge),

- **APPROUVE** les montants des Attributions de Compensation définitives des communes membres d'ECLA pour 2024 selon le tableau ci-dessus,
- **CHARGE M.** le Président de transmettre la présente délibération aux maires des communes membres d'ECLA,
- **CHARGE M.** le Président d'effectuer les opérations comptables correspondantes.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Claude BORDARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 14 novembre 2024

Délibération n°DCC-2024-107

Rapporteur : M. Pierre POULET

OBJET : Détermination libre de l'Attribution de Compensation de Baume-les-Messieurs - Compétence Préservation et Mise en Valeur de l'Environnement (PMVE) - 2 PJ

Président : Monsieur Claude BORCARD

Secrétaires de séance : Monsieur Guillaume BARTHE et Madame Christine LOUVAT

Membres présents :

BORCARD Claude - GROSSET Pierre - POULET Pierre - JANIER Claude - BAILLY Jean-Yves - CORDELLIER Jérôme - JAILLET Antoine - LAGARDE Sylvie - MOREAU Serge - TARTAVEZ Patrick - BARTHE Guillaume - GALLET Maurice - BILLOT Dominique - PATTINGRE Alain - FOURNOT Philippe - LANNEAU Jean-Yves - TISSERAND Sylvie - CAUZO Louis - BAILLY Thierry - LOUVAT Christine - RAVIER Jean-Yves - PERRIN Anne - GAFFIOT Thierry - CHANGARNIER Claude - FATON Nelly - MAILLARD Marie-Pierre - BARTHELET Thomas - FILOTTI Anne - BOTTAGISI Jeanne - RAMEAU Jean-Philippe - OLBINSKI Sophie - GRICOURT Philippe - MINAUD Emily - CHAMBARET Agnès - HUELIN Jean-Philippe - FISCHER Michel - CHANET MOCELLIN Patricia - BUCHAILLAT Jean-Paul - JAILLET Gérard - NEILZ Patrick - BARBARIN André - MONNET Maurice - MATHEZ Sylvie - VINCENT Philippe - JUNIER Michel - CHALUMEAUX Dominique - PYON Monique - THOMAS Jean-Paul - CARON Anne - CHARDON Alexandre

Membres absents excusés :

GUY Hervé donne procuration à BORCARD Claude - ECOIFFIER Jean-Marie donne procuration à CARON Anne - MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves - PARAISSO Nicole donne procuration à RAMEAU Jean-Philippe - GUILLERMOZ Jacques donne procuration à BARTHELET Thomas - ALARY Sylvain donne procuration à JAILLET Antoine - BOIS Christophe donne procuration à OLBINSKI Sophie - PAILLARD Véronique donne procuration à FISCHER Michel - ISSANCHOU Stéphane donne procuration à CHARDON Alexandre - GOUGEON Emilie - BOURGEOIS Willy - ROUPLY Aurélie - TROSSAT Céline - LUCIUS Marie-France

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200071116-20241114-DCC-2024-107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 50

Convoqué le : 8 novembre 2024

Affiché le : 18 novembre 2024

Lors de son intégration à l'Espace Communautaire Lons Agglomération le 1^{er} janvier 2019, la commune de Baume-les-Messieurs disposait de la compétence « PMVE » qui était exercée auparavant par la Communauté de Communes à laquelle elle appartenait.
Or ECLA n'exerce pas cette compétence.

A ce titre, le montant de la charge relative à la compétence PMVE aurait dû être prise en compte lors du calcul de l'Attribution de Compensation qui la lie à ECLA.

Ce point n'a cependant été relevé que plus tard par la commune, hors des délais légaux, pour mettre en place une Attribution de Compensation dérogatoire. ECLA a décidé de prendre en compte les éléments relatifs au traitement de cette demande, à savoir le remboursement à la commune des sommes prises en charge au titre de la compétence préservation et mise en valeur de l'environnement.

La CLECT dans son rapport de juin 2024, a prévu de rembourser 8 206,68 € au titre des factures de :

- 2019, soit 3 135,00 € payés par la commune de Baume-les-Messieurs en 2020,
- 2020, soit 1 447,65 € payés par la commune de Baume-les-Messieurs en 2021,
- 2021, soit 2 022,90 € payés par la commune de Baume-les-Messieurs en 2022,
- 2022, soit 1 621,13 € payés par la commune de Baume-les-Messieurs en 2023.

La CLECT a également déterminé un montant d'Attribution de Compensation récurrente constitué de la moyenne des trois dernières années, égal à 1 690,56 €.

Il est rappelé que pour que cette Attribution de Compensation soit mise en œuvre, il est impératif que la commune de Baume-les-Messieurs prenne une délibération concordante.

A réception de cette dernière, ECLA procédera au versement de la régularisation depuis 2019 ainsi qu'au paiement du montant de l'Attribution de Compensation 2024, soit un total de 9 897,24 €.

La Commission Finances du 30 octobre 2024 et le Bureau Exécutif Élargi du 4 novembre 2024 ont émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 56 voix pour et 2 abstentions (BAILLY Jean-Yves, FOURNOT Philippe),

- **APPROUVE** la détermination libre du montant de l'Attribution de Compensation de la commune de Baume-les-Messieurs pour la compétence Préservation et Mise en Valeur de l'Environnement pour un montant annuel de 1 690,56 €,

- **APPROUVE** la régularisation telle que définie ci-dessus et de procéder au versement de 9 897,24 € au retour de la délibération concordante.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Claude BORDCARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 14 novembre 2024

Délibération n°DCC-2024-108

Rapporteur : M. Pierre POULET

OBJET : **Modification du tableau des emplois**

Président : Monsieur Claude BORCARD

Secrétaires de séance : Monsieur Guillaume BARTHE et Madame Christine LOUVAT

Membres présents :

BORCARD Claude - GROSSET Pierre - POULET Pierre - JANIER Claude - BAILLY Jean-Yves - CORDELLIER Jérôme - JAILLET Antoine - LAGARDE Sylvie - MOREAU Serge - TARTAVEZ Patrick - BARTHE Guillaume - GALLET Maurice - BILLOT Dominique - PATTINGRE Alain - FOURNOT Philippe - LANNEAU Jean-Yves - TISSERAND Sylvie - CAUZO Louis - BAILLY Thierry - LOUVAT Christine - RAVIER Jean-Yves - PERRIN Anne - GAFFIOT Thierry - CHANGARNIER Claude - FATON Nelly - MAILLARD Marie-Pierre - BARTHELET Thomas - FILOTTI Anne - BOTTAGISI Jeanne - RAMEAU Jean-Philippe - OLBINSKI Sophie - GRICOURT Philippe - MINAUD Emily - CHAMBARET Agnès - HUELIN Jean-Philippe - FISCHER Michel - CHANET MOCELLIN Patricia - BUCHAILLAT Jean-Paul - JAILLET Gérard - NEILZ Patrick - BARBARIN André - MONNET Maurice - MATHEZ Sylvie - VINCENT Philippe - JUNIER Michel - CHALUMEAUX Dominique - PYON Monique - THOMAS Jean-Paul - CARON Anne - CHARDON Alexandre

Membres absents excusés :

GUY Hervé donne procuration à BORCARD Claude - ECOIFFIER Jean-Marie donne procuration à CARON Anne - MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves - PARAISSO Nicole donne procuration à RAMEAU Jean-Philippe - GUILLERMOZ Jacques donne procuration à BARTHELET Thomas - ALARY Sylvain donne procuration à JAILLET Antoine - BOIS Christophe donne procuration à OLBINSKI Sophie - PAILLARD Véronique donne procuration à FISCHER Michel - ISSANCHOU Stéphane donne procuration à CHARDON Alexandre - GOUGEON Emilie - BOURGEOIS Willy - ROUPLY Aurélie - TROSSAT Céline - LUCIUS Marie-France

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 50

Convoqué le : 8 novembre 2024

Affiché le : 18 novembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200071116-20241114-DCC-2024-108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024

Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 83-53 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la Fonction Publique,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,
Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Le poste de Coordinatrice des EAJE présenté dans le nouvel organigramme du Pôle Enfance Jeunesse a pour dessein de coordonner les projets communs, de gérer par un guichet unique les prestations avec la CAF, de centraliser les besoins en personnel pour les 5 établissements d'ECLA, au besoin pallier aux absences des directrices.

Les mouvements de personnel dans les structures de la petite enfance qui découlent de changement de fonction, nécessitent également des modifications de poste.

Dans le cadre de la gestion des carrières des agents et de l'adaptation nécessaire aux mouvements de personnel, il est proposé au Conseil Communautaire de procéder à la création et suppression de postes.

Le Bureau Exécutif Élargi, dans sa séance du 4 novembre 2024, a émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- DÉCIDE

- la création d'un poste d'Éducatrice de Jeunes Enfants de Classe Exceptionnelle,
- la création d'un poste d'Éducatrice de Jeunes Enfants,
- la suppression d'un poste d'Infirmier en Soins Généraux,

- MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs,

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 du Budget Général - chapitre 012 et suivants,

Pour extrait conforme,
Le Président,



Claude BORDARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 14 novembre 2024

Délibération n°DCC-2024-109

Rapporteur : M. Hervé GUY

OBJET : **Tarification et modèle de convention avec les opérateurs pour la gestion et la location des fourreaux de communications électroniques propriétés d'ECLA - 1 PJ**

Président : Monsieur Claude BORCARD

Secrétaires de séance : Monsieur Guillaume BARTHE et Madame Christine LOUVAT

Membres présents :

BORCARD Claude - GROSSET Pierre - POULET Pierre - JANIER Claude - BAILLY Jean-Yves - CORDELLIER Jérôme - JAILLET Antoine - LAGARDE Sylvie - MOREAU Serge - TARTAVEZ Patrick - BARTHE Guillaume - GALLET Maurice - BILLOT Dominique - PATTINGRE Alain - FOURNOT Philippe - LANNEAU Jean-Yves - TISSERAND Sylvie - CAUZO Louis - BAILLY Thierry - LOUVAT Christine - RAVIER Jean-Yves - PERRIN Anne - GAFFIOT Thierry - CHANGARNIER Claude - FATON Nelly - MAILLARD Marie-Pierre - BARTHELET Thomas - FILOTTI Anne - BOTTAGISI Jeanne - RAMEAU Jean-Philippe - OLBINSKI Sophie - GRICOURT Philippe - MINAUD Emily - CHAMBARET Agnès - HUELIN Jean-Philippe - FISCHER Michel - CHANET MOCELLIN Patricia - BUCHAILLAT Jean-Paul - JAILLET Gérard - NEILZ Patrick - BARBARIN André - MONNET Maurice - MATHEZ Sylvie - VINCENT Philippe - JUNIER Michel - CHALUMEAUX Dominique - PYON Monique - THOMAS Jean-Paul - CARON Anne - CHARDON Alexandre

Membres absents excusés :

GUY Hervé donne procuration à BORCARD Claude - ECOIFFIER Jean-Marie donne procuration à CARON Anne - MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves - PARISO Nicole donne procuration à RAMEAU Jean-Philippe - GUILLERMOZ Jacques donne procuration à BARTHELET Thomas - ALARY Sylvain donne procuration à JAILLET Antoine - BOIS Christophe donne procuration à OLBINSKI Sophie - PAILLARD Véronique donne procuration à FISCHER Michel - ISSANCHOU Stéphane donne procuration à CHARDON Alexandre - GOUGEON Emilie - BOURGEOIS Willy - ROUPLY Aurélie - TROSSAT Céline - LUCIUS Marie-France

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200071116-20241114-DCC-2024-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 50

Convoqué le : 8 novembre 2024

Affiché le : 18 novembre 2024

Dans le cadre de la compétence que possèdent les EPCI pour la construction et la gestion des zones d'activités économiques et artisanales, il est nécessaire qu'ECLA :

- fixe un tarif de location de ses fourreaux construits dans ces zones, et qui sont occupés par des opérateurs de télécommunication,
-
- approuve un modèle de convention de location des fourreaux précités, convention qui devra être signée par ECLA avec chaque opérateur de télécommunication occupant ses fourreaux, permettant de définir les modalités d'occupation et de gestion de ces fourreaux.
-

Un modèle de convention est proposé en annexe de la présente délibération.

Ce modèle de convention de location – gestion est fondé sur la base d'un tarif au mètre de fourreau occupé et détaillé ci-après :

Base de calcul	Tarification HT / an	Révision annuelle
Longueur de l'infrastructure louée	1,30 € HT / ml	Ces montants sont basés sur l'indice TP10 bis de janvier 2024, lequel sera actualisable annuellement
Longueur de l'infrastructure louée et partagée avec un autre opérateur	0,80€ HT/ ml	
Longueur de l'infrastructure louée et partagée au-delà de 2 opérateurs	0,60€ HT/ ml	

Ces tarifs seront appliqués à l'ensemble des opérateurs occupants et les documents techniques adossés à cette convention leur permettront de déclarer leur occupation.

Le Bureau Exécutif Élargi, dans sa séance du 4 novembre 2024, a émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **AUTORISE** ECLA à louer les fourreaux objet de la présente délibération dans le cadre du modèle de convention en annexe de la présente délibération, et notamment de la tarification détaillé ci-dessus,
- **APPLIQUE** ces tarifs y compris en respect des conditions réglementaires de régularisation quinquennale, pour les occupations de fourreaux qui seraient découvertes n'ayant pas été autorisées expressément,
- **AUTORISE** M. le Président à prendre tout acte ou toute mesure se rattachant à la présente délibération,
- **PRÉVOIT** que les recettes et les dépenses concernant la construction et la gestion des fourreaux précités, seront prévues dans le cadre des budgets annuels d'ECLA .

Pour extrait conforme,
Le Président,



Claude BORCARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 14 novembre 2024

Délibération n°DCC-2024-110

Rapporteur : M. Hervé GUY

OBJET : Aménagement numérique - Prestation - 1 PJ

Président : Monsieur Claude BORCARD

Secrétaires de séance : Monsieur Guillaume BARTHE et Madame Christine LOUVAT

Membres présents :

BORCARD Claude - GROSSET Pierre - POULET Pierre - JANIER Claude - BAILLY Jean-Yves - CORDELLIER Jérôme - JAILLET Antoine - LAGARDE Sylvie - MOREAU Serge - TARTAVEZ Patrick - BARTHE Guillaume - GALLET Maurice - BILLOT Dominique - PATTINGRE Alain - FOURNOT Philippe - LANNEAU Jean-Yves - TISSERAND Sylvie - CAUZO Louis - BAILLY Thierry - LOUVAT Christine - RAVIER Jean-Yves - PERRIN Anne - GAFFIOT Thierry - CHANGARNIER Claude - FATON Nelly - MAILLARD Marie-Pierre - BARTHELET Thomas - FILOTTI Anne - BOTTAGISI Jeanne - RAMEAU Jean-Philippe - OLBINSKI Sophie - GRICOURT Philippe - MINAUD Emily - CHAMBARET Agnès - HUELIN Jean-Philippe - FISCHER Michel - CHANET MOCELLIN Patricia - BUCHAILLAT Jean-Paul - JAILLET Gérard - NEILZ Patrick - BARBARIN André - MONNET Maurice - MATHEZ Sylvie - VINCENT Philippe - JUNIER Michel - CHALUMEAUX Dominique - PYON Monique - THOMAS Jean-Paul - CARON Anne - CHARDON Alexandre

Membres absents excusés :

GUY Hervé donne procuration à BORCARD Claude - ECOIFFIER Jean-Marie donne procuration à CARON Anne - MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves - PARAISSO Nicole donne procuration à RAMEAU Jean-Philippe - GUILLERMOZ Jacques donne procuration à BARTHELET Thomas - ALARY Sylvain donne procuration à JAILLET Antoine - BOIS Christophe donne procuration à OLBINSKI Sophie - PAILLARD Véronique donne procuration à FISCHER Michel - ISSANCHOU Stéphane donne procuration à CHARDON Alexandre - GOUGEON Emilie - BOURGEOIS Willy - ROUPLY Aurélie - TROSSAT Céline - LUCIUS Marie-France

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 50

Convoqué le : 8 novembre 2024

Affiché le : 18 novembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200071116-20241114-DCC-2024-110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024

Dans le cadre de l'aménagement numérique à l'échelle communautaire, ECLA a décidé en 2018 de faire appel à un conseil extérieur afin de mener à bien cette mission.

Au vu de l'expérience avérée de AMÉNAGIQUE, dirigée par Monsieur Jean-François IEHL, l'exécutif a souhaité lui confier cette mission, via un contrat de prestation, mission qui a été reconduite chaque année suivante.

A ce jour, sur l'Agglomération d'ECLA, le taux de logements éligibles est d'environ 85 %, avec des écarts allant de 99 % pour la commune de l'Étoile à 40 % pour la commune de Trenal.

L'ARCEP a constaté que les programmes de raccordement à la fibre, tant privés que publics, continuent à prendre du retard en France ainsi que sur le territoire d'ECLA suite au changement d'opérateur.

Malgré un nouvel accord entre l'État et Orange, l'opérateur a été mis en demeure de respecter ses engagements de déploiement d'ici fin 2025.

Sur le réseau public, certaines zones comme Verges ou le hameau de Vaux sous Bornay ne sont pas encore raccordées et en zone privée, la société NGE a repris le projet, visant un taux d'éligibilité de 90% pour la fin de l'année 2024.

Le réseau fibre n'est pas encore disponible à tous, que l'on parle déjà du décommissionnement du cuivre. D'ici janvier 2027, six communes d'ECLA sont concernées par la fermeture du réseau cuivre avant la fermeture officielle prévue pour 2030.

Un accompagnement des habitants, et principalement des personnes vulnérables est nécessaire pour un passage dans les meilleures conditions.

Le Bureau Exécutif Élargi, dans sa séance du 4 novembre 2024, a émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de renouveler pour 2025 le contrat de prestation avec AMENAGIQUE à l'identique, tel que joint à la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of the initials 'CB' followed by a period.

Claude BOCARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 14 novembre 2024

Délibération n°DCC-2024-111

Rapporteur : M. Hervé GUY

OBJET : Acquisition amiable terrain ABATTOIR AH 277, 39 et commune de Perrigny

Président : Monsieur Claude BORCARD

Secrétaires de séance : Monsieur Guillaume BARTHE et Madame Christine LOUVAT

Membres présents :

BORCARD Claude - GROSSET Pierre - POULET Pierre - JANIER Claude - BAILLY Jean-Yves - CORDELLIER Jérôme - JAILLET Antoine - LAGARDE Sylvie - MOREAU Serge - TARTAVEZ Patrick - BARTHE Guillaume - GALLET Maurice - BILLOT Dominique - PATTINGRE Alain - FOURNOT Philippe - LANNEAU Jean-Yves - TISSERAND Sylvie - CAUZO Louis - BAILLY Thierry - LOUVAT Christine - RAVIER Jean-Yves - PERRIN Anne - GAFFIOT Thierry - CHANGARNIER Claude - FATON Nelly - MAILLARD Marie-Pierre - BARTHELET Thomas - FILOTTI Anne - BOTTAGISI Jeanne - RAMEAU Jean-Philippe - OLBINSKI Sophie - GRICOURT Philippe - MINAUD Emily - CHAMBARET Agnès - HUELIN Jean-Philippe - FISCHER Michel - CHANET MOCELLIN Patricia - BUCHAILLAT Jean-Paul - JAILLET Gérard - NEILZ Patrick - BARBARIN André - MONNET Maurice - MATHEZ Sylvie - VINCENT Philippe - JUNIER Michel - CHALUMEAUX Dominique - PYON Monique - THOMAS Jean-Paul - CARON Anne - CHARDON Alexandre

Membres absents excusés :

GUY Hervé donne procuration à BORCARD Claude - ECOIFFIER Jean-Marie donne procuration à CARON Anne - MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves - PARAISSO Nicole donne procuration à RAMEAU Jean-Philippe - GUILLERMOZ Jacques donne procuration à BARTHELET Thomas - ALARY Sylvain donne procuration à JAILLET Antoine - BOIS Christophe donne procuration à OLBINSKI Sophie - PAILLARD Véronique donne procuration à FISCHER Michel - ISSANCHOU Stéphane donne procuration à CHARDON Alexandre - GOUGEON Emilie - BOURGEOIS Willy - ROUPLY Aurélie - TROSSAT Céline - LUCIUS Marie-France

Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents à la délibération : 50
Convoqué le : 8 novembre 2024
Affiché le : 18 novembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

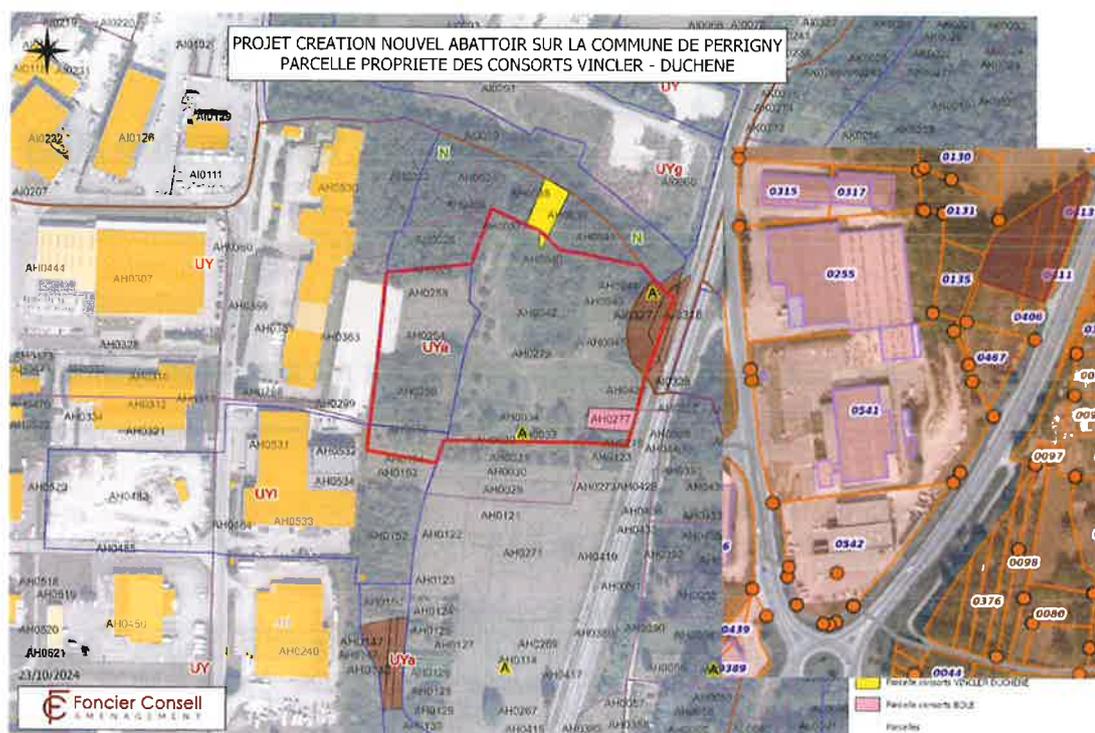
039-200071116-20241114-DCC-2024-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024

L'acquisition amiable des terrains pour la construction du nouvel abattoir se poursuit (cf délibérations n°DCC-2024-073 et DCC-2024-096). La surface d'emprise sera d'environ 27 000 m².

ECLA a vocation à acquérir ces terrains au regard de sa compétence économique.



1- Un des terrains concernés par ce projet est une parcelle appartenant **aux consorts BOLÉ** et à acquérir en totalité par ECLA.

Commune	Section Parcelle	Lieu-dit	Nature	Surface totale	Surface acquise	Classement PLU
PERRIGNY	AH277	Les Grands Vignes	Pré	510 m ²	510 m ²	A

Le montant de l'offre faite par ECLA s'élève à la somme de **918 € (Neuf Cent Dix Huit Euros)**, répartis comme suit :

Parcelle	Superficie	Prix au m ²	Total indemnité principale
AH 277	510 m ²	0,50 €	255,00 €
Total indemnité principale			255,00 €
Indemnité de emploi : 20% jusqu'à 5 000 € 15% entre 5 001 € et 15 000 € 10% au-delà de 15 000 €			51,00 €
Indemnité pour prise de possession anticipée			30,60 €
Indemnités accessoires : Perte de boisement			581,40 €
OFFRE TOTALE			918,00 €

2- Un autre terrain appartenant **aux consorts VINCLER** est à acquérir en totalité :

Commune	Section Parcelle	Lieu-dit	Nature	Surface totale	Surface acquise	Classement PLU
PERRIGNY	AH39	Sous le Puset	Taillis	725 m ²	725 m ²	N (94%) A (6%)

Le montant de l'offre faite par ECLA s'élève à la somme de **1305 € (Mille Trois Cent Cinq Euros)**, répartis comme suit :

Parcelle	Superficie	Prix au m ²	Total indemnité principale
AH 39	725 m ²	0,50 €	362,50 €
Total indemnité principale			362,50 €
Indemnité de rempli : 20% jusqu'à 5 000 € 15% entre 5 001 € et 15 000 € 10% au-delà de 15 000 €			72,50 €
Indemnité pour prise de possession anticipée			43,50 €
Indemnités accessoires : Perte de boisement			826,50 €
OFFRE TOTALE			1 305,00 €

3- Plusieurs terrains appartiennent à la **commune de Perrigny** et sont situés dans l'emprise du projet ou à proximité permettant d'éventuels échanges parcellaires :

	Contenance en m ²	Zone PLU	Estimation Domaines
AH 405	1160	A et UYa	0,5
AH 409	582	A	0,5
AH 265	96	A	0,5
AH 407	713	A	0,5
AH 149	435	UYa	4,5
AH 148	351	UYa	4,5
AH 147	668	UYa	4,5
AI 327	1225	A - bord de route	0,31
AI 328	145	A - bord de route	0,31
AI 318	514	A - bord de route	0,31
AI 319	311	A - bord de route	0,31
6 200 m²			8 499 €

Le montant de l'offre faite par ECLA s'élève à la somme de **8 499 €**.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 57 voix pour et 1 voix contre (HUELIN Jean-Philippe),

- **DECIDE** l'acquisition aux conjoints BOLE ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait, de la totalité en pleine propriété des biens immobiliers situés à Perrigny, cadastrés 411 AH 277 d'une superficie de 510 m², pour un montant total de 918 €,
- **DECIDE** l'acquisition aux conjoints VINCLER ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait, de la totalité en pleine propriété des biens immobiliers situés à Perrigny, cadastrés 411 AH 39 d'une superficie de 725 m², pour un montant total de 1 305 €,
- **DECIDE** l'acquisition à la commune de Perrigny ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait, de la totalité en pleine propriété des biens immobiliers situés à Perrigny, cadastrés 411 AH 405, 409, 265, 407, 149, 148, 147, et AI 327, 328, 318, 319 d'une superficie totale de 6 200 m², pour un montant de 8 499 €,
- **PRECISE** que cette disposition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- **CHARGE** la société FCA de réunir l'ensemble des pièces afférentes à cette opération, et de rédiger l'acte authentique de vente correspondant dont les frais sont à la charge d'ECLA,
- **AUTORISE** M. le Président à authentifier l'acte administratif et M. le Vice-Président à signer la promesse de vente et l'acte administratif à recevoir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Claude BOCARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 14 novembre 2024

Délibération n°DCC-2024-112

Rapporteur : M. Jean-Yves BAILLY

OBJET : Travaux sur les réseaux humides, réseaux d'assainissement, eau potable, eaux pluviales.

Président : Monsieur Claude BORCARD

Secrétaires de séance : Monsieur Guillaume BARTHE et Madame Christine LOUVAT

Membres présents :

BORCARD Claude - GROSSET Pierre - POULET Pierre - JANIER Claude - BAILLY Jean-Yves - CORDELLIER Jérôme - JAILLET Antoine - LAGARDE Sylvie - MOREAU Serge - TARTAVEZ Patrick - BARTHE Guillaume - GALLET Maurice - BILLOT Dominique - PATTINGRE Alain - FOURNOT Philippe - LANNEAU Jean-Yves - TISSERAND Sylvie - CAUZO Louis - BAILLY Thierry - LOUVAT Christine - RAVIER Jean-Yves - PERRIN Anne - GAFFIOT Thierry - CHANGARNIER Claude - FATON Nelly - MAILLARD Marie-Pierre - BARTHELET Thomas - FILOTTI Anne - BOTTAGISI Jeanne - RAMEAU Jean-Philippe - OLBINSKI Sophie - GRICOURT Philippe - MINAUD Emily - CHAMBARET Agnès - HUELIN Jean-Philippe - FISCHER Michel - CHANET MOCELLIN Patricia - BUCHAILLAT Jean-Paul - JAILLET Gérard - NEILZ Patrick - BARBARIN André - MONNET Maurice - MATHEZ Sylvie - VINCENT Philippe - JUNIER Michel - CHALUMEAUX Dominique - PYON Monique - THOMAS Jean-Paul - CARON Anne - CHARDON Alexandre

Membres absents excusés :

GUY Hervé donne procuration à BORCARD Claude - ECOIFFIER Jean-Marie donne procuration à CARON Anne - MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves - PARAISSO Nicole donne procuration à RAMEAU Jean-Philippe - GUILLERMOZ Jacques donne procuration à BARTHELET Thomas - ALARY Sylvain donne procuration à JAILLET Antoine - BOIS Christophe donne procuration à OLBINSKI Sophie - PAILLARD Véronique donne procuration à FISCHER Michel - ISSANCHOU Stéphane donne procuration à CHARDON Alexandre - GOUGEON Emilie - BOURGEOIS Willy - ROUPLY Aurélie - TROSSAT Céline - LUCIUS Marie-France

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 50

Convoqué le : 8 novembre 2024

Affiché le : 18 novembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

039-200071116-20241114-DCC-2024-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024

L'accord-cadre à bons de commande pour la réalisation des travaux sur les réseaux humides, réseaux d'assainissement, eau potable, eaux pluviales, arrive à échéance.

Les opérations de travaux pourront concerner le renouvellement des canalisations existantes y compris la reprise des branchements d'eau potable sur le domaine public ou privé, la création et le renforcement de réseaux d'ouvrages existants (mise en séparatif, branchements neufs, etc), la réhabilitation des ouvrages et des canalisations (chemisage, etc), l'entretien et la réparation des ouvrages existants.

Pour poursuivre la mise en place de ces opérations de travaux, tenant compte également des activités des différents services d'ECLA, notamment la voirie, les Régies d'Assainissement et d'Eau, il a été nécessaire de relancer une nouvelle procédure sous la forme d'une procédure avec négociation, en application des articles L. 2124-3, R. 2124-4 et R. 2161-21 à R. 2161-23 du code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a ainsi été publié le 30 juin 2024 sur le profil acheteur d'ECLA et au B.O.A.M.P. (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics), et publié le 2 juillet 2024 au J.O.U.E. (Journal Officiel de l'Union Européenne).

Le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre avec maximum de 3 800 000,00 € HT par période. en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique et s'exécutera au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

La durée de l'accord-cadre est de 12 mois à compter de l'émission du premier bon de commande, il pourra être reconduit 3 fois par période de 12 mois. Soit une durée totale de 48 mois.

Des financements sont attendus : département – DETR – Agence de l'eau.

La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 23 octobre 2024, a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères de sélection définis au règlement de consultation et a attribué l'accord-cadre n°202412 à la société PETITJEAN TP, mandataire du groupement d'entreprises PETITJEAN-PIQUAND-TST—DELARCHE TP-ETCTP, domiciliée 330 Rue des Frères Lumière – 39000 LONS-LE-SAUNIER pour un maximum annuel de 3 800 000,00 € HT soit 15 200 000,00 € HT pour la durée totale maximale du marché.

Le Bureau Exécutif Élargi, dans sa séance du 4 novembre 2024, a émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le marché public à intervenir pour les travaux sur les réseaux humides, réseaux d'assainissement, eau potable, eaux pluviales.
- **AUTORISE** M. le Président à signer le marché n°202412 correspondant avec la Société PETITJEAN TP, mandataire du groupement conjoint solidaire PETITJEAN-PIQUAND-TST—DELARCHE TP-ETCTP, ainsi que dans la limite des crédits disponibles les éventuelles modifications à intervenir en cours d'exécution.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus aux budgets annexes Assainissement et Eau Potable chapitre 21, et sur le budget ECLA.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Claude BOCARD